

(λ)
(1)

[N° 4 — IV].

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	26,791,400	»
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à		26,419,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	371,500	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	25,881,400	»
— 1901		25,604,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	276,500	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr.	910,000	»
— 1901		815,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	95,000	»

Soit en plus.	fr.	371,500	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

Le maintien de la charge temporaire est demandé en vue de poursuivre l'ameublement de l'hôtel et des bureaux du Département.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	12,000	»
— alloué pour 1901		11,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessité par l'accroissement des frais de route et de séjour constaté durant les années antérieures.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	288,000	»
— alloué pour 1901		291,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,332,000	»
— alloué pour 1901		1,324,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,500	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	27,000	»
— alloué pour 1901		24,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,700	»

nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec les besoins constatés durant les années précédentes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 3,099,000 »
— alloué pour 1901	3,095,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,000 »

résultant de la création de plusieurs places dans l'ordre judiciaire, charge compensée en majeure partie par la réduction de certains traitements conformément aux lois et règlements sur la matière.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr. 37,000 »
— alloué pour 1901	27,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

Le paiement dans les greffes des taxes dues aux témoins implique la nécessité de mettre à la disposition des greffiers un fonds de roulement qui leur permette de faire l'avance des taxes dont le montant leur sera ensuite remboursé par les receveurs de l'enregistrement. Une somme de 10,000 francs sera suffisante à cette fin.

Le fonds de roulement, une fois constitué, servira indéfiniment. Ce crédit temporaire ne devra donc plus être inscrit aux Budgets des années suivantes.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 2,022,800 »
— alloué pour 1901	2,005,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 17,300 »

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902.	fr. 52,000 »
— alloué pour 1901	42,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

proposée pour la cause indiquée à l'article 11 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	39,600	»
— alloué pour 1901		38,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 27. — *Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)*

Le libellé de l'article a été complété par les mots « relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos », afin de permettre de payer sans retard les premiers termes des pensions qui, par suite de circonstances extraordinaires, ont été liquidées après la clôture de l'exercice pendant lequel la pension s'est ouverte.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 31. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	319,800	»
— alloué pour 1901		319,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	400	»

résultant de l'application de la loi concernant les traitements.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	5,696,000	»
— alloué pour 1901		5,687,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

La création projetée d'un certain nombre de places nécessitera une dépense évaluée à 30,000 francs; d'autre part, la réduction de certains traitements, conformément aux dispositions légales sur la matière, rendra disponible une somme de 21,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (Y compris une somme de 330,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire figurant à cet article, votée pour la première fois en 1901, a été justifiée ainsi qu'il suit dans la note préliminaire du Budget de cet exercice :

« Les subsides à imputer sur les exercices 1901 et suivants atteignent un chiffre trop élevé pour qu'il soit possible d'en assurer la liquidation au moyen du crédit de 700,000 francs, tout en faisant face aux besoins nouveaux qui se produiront. Il importe de parer à cette situation et, dans ce but, il est nécessaire d'allouer, pendant deux ans, un crédit temporaire de 330,000 francs. »

ART. 34. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	87,000	»
— alloué pour 1901		85,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,600	»

Le solde disponible du crédit ainsi augmenté permettra d'allouer un traitement au pasteur de la communauté protestante de Wasmes.

ART. 39. — *Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)*

Le libellé a été complété de la même manière et pour le même motif que celui de l'article 27.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'allénés.

ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	3,300,000	»
— alloué pour 1901		3,100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

La dépense prévue à l'article 41 n'est pas au libre arbitre du Gouvernement, mais résulte de dispositions légales auxquelles l'État ne peut se sous-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traire. Dans ces conditions, il convient de rendre le crédit non limitatif, de manière à permettre au Gouvernement de payer toujours régulièrement les sommes dont il est redevable.

L'augmentation proposée a pour but de mettre le chiffre budgétaire plus en rapport avec le montant des dépenses auxquelles le crédit doit pourvoir.

ART. 42. — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.*

Le libellé de l'article a été modifié de manière à être mis plus en harmonie avec la destination du crédit.

ART. 43. — *Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs-adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.*

L'article ainsi libellé ne prévoit plus les frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance : ces commissions spéciales n'existent plus.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	553,000	»
— alloué pour 1901.		560,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	7,000 »

Les charges de ce crédit sont diminuées de 15,000 francs par suite du passage de six employés de l'École de bienfaisance à Namur dans l'Administration des Prisons; mais cette réduction est compensée en partie par le transfert au présent article d'une somme de 8,000 francs pour frais d'habillement et d'équipement des surveillants. Cette dernière dépense, comprise dans l'article 43 du Budget de 1901, se trouve mieux à sa place à l'article 44, qui comprend les crédits pour le personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Éèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé : 760,000 francs.

ART. 46 (45 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel. — Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé : 251,500 francs.

Ces deux articles remplacent l'article 45 du Budget de l'exercice 1901, lequel s'élevait à 1,019,500 francs. Il paraît utile de séparer les dépenses se rapportant directement aux élèves mis à la disposition du Gouvernement des dépenses concernant les écoles de bienfaisance.

La différence entre le total de ces deux crédits (1,011,500 francs) et le montant de l'ancien article 45, est l'objet du transfert expliqué à l'article 44 ci-dessus.

CHAPITRE X.**PRISONS.**

ART. 53 (52 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,311,500 »
— alloué pour 1901	1,281,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	30,000 »

destinée à faire face aux dépenses qu'entraînera la création de quelques places de surveillants et de commis qui ont été reconnues nécessaires, et à l'allocation d'augmentations de traitements conformément aux règlements.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XIII.****SERVICES DIVERS.**

ART. 61 (60 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des fondations de la maison de refuge pour femmes qui sera construite à Saint-André lez-Bruges.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (61 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Ce crédit fait suite à ceux portés pour le même objet aux Budgets des exercices antérieurs.

ART. 63 (62 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce crédit couvrira les dépenses de travaux à faire aux écoles de bienfaisance à Moll, à Saint-Hubert et à Namur.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre cents francs fr. 25,881,400 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent dix mille francs 910,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-six millions sept cent nonante et un mille quatre cents francs . . fr. 26,791,400 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig miljoen acht honderd een en tachtig duizend vier honderd frank fr. 25,881,400 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van negen honderd tien duizend frank 910,000 »

Te zamen op de som van zes en twintig miljoen zeven honderd een en negentig duizend vier honderd frank fr. 26,791,400 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	523,000 .	
3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	80,000 .	648,000 .
4	Frais de réimpression et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	12,000 .	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	12,000 .	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	288,000 .	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	5,200 .	
8	Cours d'appel. — Personnel.	1,532,000 .	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 .	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	5,000,000 .	6,865,000 .
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	57,000 .	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,022,800 .	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	52,000 .	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	523,000	
3	Materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	80,000	648,000
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenen	12,000	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	12,000	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	<i>Hof van verbreking.</i> — Personeel	288,000	
7	<i>Hof van verbreking.</i> — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200	
8	<i>Hoven van beroep.</i> — Personeel	1,552,000	
9	<i>Hoven van beroep.</i> — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	27,000	6,865,000
10	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Personeel	5,000,000	
11	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	37,000	
12	<i>Vrederechten en politie rechtbanken.</i> — Personeel	2,022,800	
13	<i>Vrederechten en politie rechtbanken.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	52,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	50,000 •	144,300 •
15	<i>Cour militaire.</i> — Matériel	2,000 •	
16	<i>Conseils de guerre</i> — Personnel	94,700 •	
17	Id — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 •	2,314,000
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	13,000 •	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 •	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	195,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJSGERECHT.			
14	<i>Krijsgerechtshof.</i> — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	39,600 »	
15	<i>Krijsgerechtshof.</i> — Materieel	2,000 »	
16	<i>Krijgsraden.</i> — Personeel	94,700 »	144,300 »
17	Id. — Materieel	8,000 »	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verreëfend.) Kosten van beteekening der uitspraakbesluiten	2,300,000 »	
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 »	2,314,000 »
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	13,000 »	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Ophouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 »	107,000 »
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIËELE UITGAVEN-COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuis van den <i>Moniteur</i>	290,000 »	
23	Drukken van de <i>Verzameling der Wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen Matériel.	8,000	512,000
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos). (<i>Crédit non limitatif.</i>)	20,000	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	10,000	41,000
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	7,000	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus	4,000	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	319,500	
32	Clergé inférieur du culte catholique	5,006,000	
35	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (<i>Y compris une somme de 350,000 francs en charge temporaire.</i>)	1,050,000	
34	Culte protestant et anglican. — Personnel.	87,000	
36	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000	7,240,000

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissie van wetgeving en der examenjury's. Materieel	8,000	512,000
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000	
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
27	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek betreffende het diensjaar 1902 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	20,000	
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	10,000	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	7,000	41,000
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuisen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren.	4,000	
HOOFDSTUK VIII.			
EEREDIENSTEN.			
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	319,500	
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,696,000	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubeleering van de kerken. (<i>Inbegrepen eene som van 350,000 frank als tijdelijke last.</i>)	1,050,000	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	87,000	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000	7,240,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Culte israélite. — Personnel	20,500	•
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	»
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	•
39	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre. relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)	16,000	»
40	Secours à des ministres des cultes	50,000	•
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)	3,500,000	•
42	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000	•
45	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	13,000	•
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	553,000	»
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	700,000	•
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtimens et immeubles	251,500	•
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	•
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	•
			5,072,500 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Israëlitische eeredienst. — Personeel	20,500	»
37	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000	»
38	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000	»
39	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het grootboek betreffende het dienstjaar 1902 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	16,000	»
40	Hulpverlening aan bedienaars der eerediensten	30,000	»
HOOFDSTUK IX.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht (Onbepaald krediet.)	3,300,000	»
42	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van oogzichte in den krijgslust opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	130,000	»
43	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzienaars, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteën van toezicht dezer laatste gestichten	13,000	»
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
44	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteën van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	553,000	»
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	760,000	»
46	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel Gebouwen en onroerende goederen	251,500	»
47	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	60,000	»
48	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid	5,000	»
			6,072,500

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	900,000 •	
50	Salaires des détenus.	160,000 •	
51	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	25,000 •	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	13,000 •	
53	Traitements des fonctionnaires et employés	1,311,500 •	2,827,100 •
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	10,600 •	
55	Frais d'impression et de bureau	14,000 •	
56	Patronage des condamnés libérés	50,000 •	
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 •	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	30,500 •	
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 •	52,500 •
TOTAL.fr.			25,881,400 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
GEVANGENISSEN.			
49	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 °	
50	Werkloon der gevangenen	160,000 °	
51	Maken en kosten van uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel	23,000 °	
52	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	13,000 °	
53	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,311,500 °	2,827,100 °
54	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	10,600 °	
55	Druk- en kantoorkosten	14,000 °	
56	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 °	
57	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 °	
HOOFDSTUK XI.			
POLITIEKOSTEN.			
58	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 °	60,000 °
HOOFDSTUK XII.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	30,500 °	
60	Onvoorzene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van boeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverleening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhangende van het Ministerie, of aan huone familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Hulpverleening voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de familiën der ambtenaars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	10,000 °	52,500 °
TOTAAL . . . fr.			25,881,400 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	100,000 »	
62	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.	700,000 .	910,000 .
63	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	110,000 .	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.			26,791,400 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
61	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen	100,000 »	
62	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing	700,000 »	910,000 »
65	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat	110,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			26,791,400 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9 October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

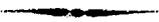
(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1902.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	
525,000	525,000	»	,	505,400	486,171	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique. (2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique. (3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique. (4) Id. à 1 sous-chef de bureau. (5) Id. à 1 commis de 2 ^e classe.
544,000	544,000	,	,	526,400	507,171	(6) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890. (7) Id. (8) Id. à 2 messagers. (9) Id. à 1 nettoyeuse.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . fr.		
		<i>Matériel.</i>			
		(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr.	37,000	»
3	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers		16,000	»
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		27,000	»
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale			
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger			
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			fr.
 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>					
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Premier président.	1	17,200	17,200
		Président de chambre.	1	13,200	13,200
		Conseillers	15	11250 à 12150	174,475
		Procureur général.	1	17,200	17,200
		Avocats généraux.	2	12,000	24,000
		Greffier en chef.	1	8,500	8,500
		Greffiers adjoints	2	5000 à 5500	10,500
6	»	Secrétaire du parquet	1	4,500	4,500
		Commis —	1	2,550	2,550
		Employés du greffe	2	1500 à 1700	3,200
		Messagers	5	1200 à 2000	4,900
		Huissiers audienciers	6	750	4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	»	»	500
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président	»	»	500
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 23 novembre 1889).	»	»	1,500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	375
		Augmentations des traitements.	»	»	800
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>			
		La Cour	»	»	3,000
7	»	Le parquet	»	»	1,600
		Dépenses éventuelles	»	»	200
		Indemnités pour le matériel de greffe	»	»	400
		A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
544,000	544,000	"	"	526,400	507,171	
80,000	80,000	"	"	93,688 42	89,993 54	
12,000	12,000	"	"	13,930	3,717 28	
12,000	11,000	1,000	"	11,526 25	10,719 60	
648,000	647,000	1,000	"	647,544 67	611,601 42	
AUGMENTATION. . . fr.		1,000				
288,000	291,000	"	3,000	285,050	283,799 99	
5,200	5,200	"	"	5,200	7,935	
293,200	296,200	"	3,000	290,250	291,732 99	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
295,200	296,200	"	3,000	290,250	291,732 99	
1,552,000	1,524,500	7,500	"	1,502,185	1,284,725 92	
27,000	24,500	2,700	"	26,505 30	46,500 "	
1,652,200	1,645,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,652,200	1,645,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	
1,652,200	1,645,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
c.	Secrétaires des parquets	8	3000 à 3600	26,400	404,700
	Commis idem.	10	1200 à 2400	16,300	
	Huissiers audienciers	16	200	3,200	
	Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 23 novembre 1889)	>	>	4,000	
	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	>	>	580	
	Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 11,000	89,000	
	Greffiers adjoints à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	8	4000 à 6300	45,000	
d.	Employés des greffes des tribunaux de première instance :				424,950
	Traitements fixes	112	100 à 5000	125,800	
	Émoluments et salaires			29,200	
	Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
	Traitements fixes	52	100 à 4800	105,200	
	Émoluments et salaires			14,800	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe			1,000	
	Augmentations des traitements			16,570	
11	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.			
	Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	7500 à 8900	114,600	1,206,500
	— — 2 ^e — (1)	17	6000 à 8300	124,100	
	— — 3 ^e — (2)	52	5000 à 6900	502,500	
	— — 4 ^e — (3)	139	4000 à 7000	662,500	
	Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	
	Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	4600 à 5600	75,400	689,500
	— — 2 ^e — (4)	17	4200 à 5600	78,700	
	— — 3 ^e — (5)	32	5000 à 3800	179,600	
	— — 4 ^e — (6)	139	2200 à 4600	335,600	
	Employés des greffes :				
	Traitements.	63	1000 à 2500	88,500	118,600
	Salaires			50,100	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe				500
	Indemnités allouées en vertu de la loi du 23 novembre 1889 à divers greffiers de justices de paix.				700
	Augmentations des traitements				7,400
12					
13	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,652,200	4,643,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	
5,099,000	3,095,000	4,000	»	3,047,050 »	2,729,924 15	
37,000	27,000	10,000	»	27,000	264,940 75	
2,022,800	2,005,300	17,500	»	2,001,550 »	1,866,008 19	(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 3 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (4) 2 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (5) 2 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (6) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
52,000	42,000	10,000	»	40,000	145,987 62	
6,865,000	6,814,500	51,500	3,000	6,754,740 30	6,627,619 58	
AUGMENTATION. — fr.		48,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
COUR MILITAIRE. — Personnel.				
		Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général :		
		1	10,500 à 10,800	10,625
		1	10,200 à 10,500	10,250
		1	7,100	7,100
14	"	1	4,500	4,500
		1	2,600	2,600
		2	1400 à 1800	3,200
		"	"	325
		"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel		
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.				
		2	6800 à 7100	15,950
		2	4,000	8,000
		3	6700 à 7500	24,100
		2	4,000	8,000
		2	5900 à 6200	12,100
		2	3,200	6,400
16	"	3	3,000	9,000
		3	2,800	5,600
		2	2,000	4,000
		1	1,800	1,800
		"	"	"
		2	1800 à 2400	4,200
		"	"	350
17	"	Conseils de guerre. — Matériel		
TOTAL DU CHAPITRE III fr.				
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif</i> .) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion :				
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires. 2,250,000 »		
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique 50,000 »		
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels		
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
39,600	38,600	1,000	»	58,400 03	27,641 66	
2,000	2,800	»	»	2,000 »	1,540 70	
94,700	94,700	»	»	93,400 »	64,958 58	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	7,015 90	
144,300	143,500	1,000	»	141,800 05	101,436 64	
AUGMENTATION. . fr.		1,000				
2,300,000	2,300,000	»	»	2,500,000	2,337,312 99	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	13,000 »	
2,514,000	2,514,000	»	»	2,514,000	2,351,312 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
CHAPITRE V.																																
PALAIS DE JUSTICE.																																
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																														
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																														
CHAPITRE VI.																																
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																																
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 Commis</td> <td style="text-align: right;">2,200 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> <td style="text-align: right;">19,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,100 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse</td> <td style="text-align: right;">700 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">1,700 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td> <td></td> <td style="text-align: right;">271,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »		1 Contrôleur de la comptabilité	500 »		1 Secrétaire comptable	3,000 »		1 Commis	2,200 »		1 Commis classeur	1,800 »	19,000 »	1 Concierge	1,100 »		1 Nettoyeuse	700 »		Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	1,700 »		Personnel des ateliers		271,000 »
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																														
1 Directeur	8,000 »																															
1 Contrôleur de la comptabilité	500 »																															
1 Secrétaire comptable	3,000 »																															
1 Commis	2,200 »																															
1 Commis classeur	1,800 »	19,000 »																														
1 Concierge	1,100 »																															
1 Nettoyeuse	700 »																															
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	1,700 »																															
Personnel des ateliers		271,000 »																														
25	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																														
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																														
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																														
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																														
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	54,000	61,414 67	
107,000	107,000	»	»	54,000	61,414 67	
290,000	290,000	»	»	268,400	281,195 12	
195,000	195,000	»	»	155,000	129,925 56	
8,000	8,000	»	»	11,650	7,654 95	
11,000	11,000	»	»	11,000	2,979 78	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,865 56	
512,000	512,000	»	»	432,050	429,618 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
CHAPITRE VII.																																												
PENSIONS ET SECOURS.																																												
27	»	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)																																										
28	»	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse																																										
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.. . . .																																										
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus.																																										
TOTAL DU CHAPITRE VII.			 fr.																																								
CHAPITRE VIII.																																												
CULTES.																																												
31	»	Clergé supérieur du culte catholique :																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24,000 »</td> <td style="text-align: right;">24,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">28,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">4,500 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">4,500 »</td> <td style="text-align: right;">18,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">4,000 »</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">41</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">98,400 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">22,000 »</td> </tr> </tbody> </table>					CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	24,000 »	24,000 »	Évêques	8	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	28,600 »	Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »	— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »	Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »	— —	10	4,000 »	40,000 »	Chanoines	41	2,400 »	98,400 »	—	11	2,000 »	22,000 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																									
Archevêque	1	24,000 »	24,000 »																																									
Évêques	8	16,000 »	80,000 »																																									
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	28,600 »																																									
Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »																																									
— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »																																									
Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »																																									
— —	10	4,000 »	40,000 »																																									
Chanoines	41	2,400 »	98,400 »																																									
—	11	2,000 »	22,000 »																																									
A REPORTER.				. . . fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
10,000	10,000	»	»	9,000	8,940	»
7,000	7,000	»	»	5,500	5,500	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
41,000	41,000	»	»	38,500	38,440	»
319,500	319,100	400	»	500,000	282,899 99	
319,500	319,100	400	»	500,000	282,899 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
32		Clergé inférieur du culte catholique :		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	112	2,100 »
		Curés de 2 ^e classe	41	1,800 »
		— —	39	1,600 »
		— —	53	1,400 »
		Desservants	786	1,400 »
		—	821	1,200 »
		—	7	1,100 »
		—	1,365	1,000 »
		Chapelains	6	1,000 »
		—	22	900 »
		—	110	800 »
		Vicaires	19	1,000 »
		—	760	900 »
		—	1,094	800 »
		Coadjuteur	1	800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»
				99,500 »
				5,696,000 »
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (Y compris une somme de 550,000 francs en charge temporaire.)		
34		Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		—	1	3,931 20
		—	2	5,528 »
		—	1	5,000 »
		—	2	2,900 »
		—	5	2,400 »
		—	5	2,280 »
		—	1	1,900 »
		—	1	1,800 »
		—	6	1,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		—	1	762 »
		—	5	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers	2	258 »
		—	9	252 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»
				2,714 80
				87,000 »
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,500	319,400	400	»	500,000	282,809 99	
5,696,000	5,687,000	9,000	»	5,314,200	4,523,881 72	
1,050,000	1,050,000	»	»	700,000	600,000 »	
87,000	85,400	1,600	»	84,400	82,753 93	
7,152,500	7,141,800	11,000	»	6,398,600	5,489,635 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
36	»	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	3,292 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	1	1,150 »	1,150 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements et création de nou- veaux emplois	»	»	2,508 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
38	»	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
39	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitati</i>).			
40	»	Secours à des ministres des cultes			
					TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,482,500	7,144,500	44,000	»	6,398,600	5,489,635 64	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,267 34	
20,500	20,500	»	»	18,000	17,723 32	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	»	98 50	
16,000	16,000	»	»	16,000	6,047 87	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
7,240,000	7,229,000	44,000	»	6,473,600	5,553,774 07	
AUGMENTATION . . fr.		44,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IX.					
BIENFAISANCE.					
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)			
42	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.			
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :			
PERSONNEL.					
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.
			minimum.	maximum.	
	Secrétaire des comités d'inspection	1	3,080		3,080
	Directeurs	4	5,000	9,600	25,600
	Directrice	1	»	»	1,200
	Sous-directeur	1	3,000	4,500	3,500
	Chef de bureau	1	3,500	4,500	4,000
	Aumôniers catholiques	5	3,100	3,500	15,800
	— adjoints	1	1,800	2,200	2,000
	Médecins	5	2,400	2,800	13,900
	— adjoints	2	1,800	2,200	4,000
	Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,000
	— adjoints	18	2,000	2,400	58,100
	Agents-comptables	4	3,500	3,900	15,060
	Commis de 1 ^{re} classe	8	2,200	2,900	20,450
	— de 2 ^e classe	11	1,700	2,100	22,000
	— de 3 ^e classe	7	1,500	1,600	10,433
	Magasiniers	4	1,700	2,100	8,200
	Surveillantes religieuses	49	700	900	59,200
	Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	15,300
	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	124	1,200	1,900	182,050
	Professeur-surveillant de culture	1	1,450	»	1,450
	Maîtres de musique	3	»	»	850
	Organistes, chantres, acolytes	8	»	»	1,161
	Aumôniers protestants et israélites.	2	»	»	700
	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	7,762
	Frais de représentation	»	»	»	600
	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.	»	»	»	77,262
	Augmentations éventuelles	»	»	»	10,000
	Frais de route et de séjour	»	»	»	9,480
	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.	»	»	»	8,000
553,000					

A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,300,000	5,100,000	200,000	•	3,191,000	5,145,994 61	
150,000	150,000	•	•	100,000	100,000 •	
13,000	12,000	•	•	15,300	12,877 70	
553,000	560,000	•	7,000	556,900	552,459 82	(1) Le médecin adjoint de l'école de Saint-Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs. (2) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions.
3,996,000	3,805,000	200,000	7,000	3,861,200	5,811,532 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
45	a	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :			
		Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 560,000 »			
	b	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :			
46	a	Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau . . . fr. 50,000 »			
	b	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. 204,500 »			
47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
48	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation			
50	»	Salaires des détenus			
51	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .			
52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
55	»	Traitements des fonctionnaires et employés :			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,200	2,800	(1) 7,600 »
— de la Commission centrale d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs		29	5,000	6,500	124,600 »
— adjoints		7	3,000	4,500	28,750 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,800	54,200 »
— adjoints.		6	1,800	2,200	12,800 »
Médecins		27	700	2,800	58,900 »
— adjoints		4	1,800	2,200	(2) 7,000 »
— aliénistes		2	1,500	2,500	4,500 »
Pharmaciens		5	2,500	5,000	8,250 »
Instituteurs		17	1,800	2,800	38,550 »
— adjoints		5	1,800	2,200	11,000 »
A REPORTER.					fr. 338,980 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,996,000	5,803,000	200,000	7,000	3,861,200	3,811,332 15	
760,000						
	1,049,500	»	8,000	4,034,600	938,008 56	
231,500						
60,000	60,000	»	»	52,500	55,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,355 29	
3,072,500	4,887,500	200,000	15,000	4,955,100	4,827,695 98	
AUGMENTATION . . . fr.		185,000				
990,000	990,000	»	»	1,005,300	939,009 53	
160,000	160,000	»	»	164,050	161,439 89	
25,000	25,000	»	»	22,200	26,632 67	
15,000	15,000	»	»	18,600	20,911 45	
1,486,000	1,486,000	»	»	1,210,350	1,147,905 02	

(1) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(2) L'un des médecins adjoints, attaché exceptionnellement à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 300 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		PERSONNEL (suite).				
		REPORT. fr.				
		PERSONNEL (suite).				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		REPORT.				533,950 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800	3,400	16,940 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	18	2,500	2,900	49,700 »
		— de 2 ^e —	26	1,600	2,000	(1) 49,800 »
		— de 2 ^e — (comptables).	26	1,900	2,500	57,100 »
		— de 3 ^e —	19	1,200	1,500	24,450 »
		— de 3 ^e — (comptables).	1	1,500	1,800	1,800 »
		Surnuméraires et aides-commis.	14	300	600	4,200 »
		Magasiniers	3	1,600	2,000	(2) 6,100 »
		Surveillantes religieuses	79	700	800	53,770 »
		— laïques	6	800	800	4,800 »
		Chefs-surveillants	16	1,800	2,600	37,480 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	572	1,300	1,600	345,250 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100	1,100	16,500 »
		Contremaitres et surveillants des travaux	13	1,600	2,500	28,440 »
		Commissionnaires et barbiers	18	125	1,000	10,150 »
		Maitre de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40	400	8,470 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240	500	7,600 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	300	54,150 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»	»	»	10,000 »
		Passage dans les prisons, à titre supplémentaire, du comptable et du premier commis de l'École de bienfaisance de Namur, devenus disponibles à cet établissement	2	»	»	(3) 8,250 »
54	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés				
55	»	Frais d'impression et de bureau				
56	»	Patronage des condamnés libérés				
57	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,186,000	4,186,000	»	»	4,240,350	1,147,995 02	
4,314,500	4,281,500	50,000	»	4,276,400	1,254,095 58	(1) Application à plusieurs commis de 2 ^e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
						(2) Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.
10,600	10,600	»	»	10,600	10,008 57	(5) Application de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
14,000	14,000	»	»	17,600	18,550 »	
30,000	30,000	»	»	50,000	28,900 »	
275,000	275,000	»	»	255,000	252,650 88	
2,827,400	2,797,400	50,000	»	2,799,650	2,712,797 85	
AUGMENTATION. . fr.		30,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
58	,	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	,	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
60	,	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
	,	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
61	,	(Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges, <i>pour mémoire</i> .) — Construction d'une maison de refuge pour femmes
62	,	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
65	,	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — (Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruyssede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur, <i>pour mémoire</i> .)
"	,	Construction et ameublement d'une École de bienfaisance à Ypres (2 ^e annuité) (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Parachèvement de l'asile d'aliénées à Mons (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Tables décennales de l'état civil (1891-1900) (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
56,500	56,500	»	»	42,600	69,710 30	
16,000	16,000	»	»	16,000	14,142 31	
»	»	»	»	5,000	1,936 99	
52,500	52,500	»	»	65,600	85,789 60	
100,000	200,000	»	100,000	200,000	»	
700,000	400,000	500,000	»	655,550	516,440 99	
110,000	15,000	95,000	»	258,000	176,719 45	
»	»	»	»	500,000	»	
»	100,000	»	100,000	»	»	
»	100,000	»	100,000	»	»	
»	»	»	»	50,000	»	
»	»	»	»	»	8,500 »	
»	»	»	»	»	2,982 64	
910,000	815,000	595,000	500,000	1,645,550	504,645 08	
AUGMENTATION . . . fr.		95,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
	ENSEMBLE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
648,000 >	647,000 >	1,000 >	>	647,544 67	611,601 42	
6,863,000 >	6,814,500 >	48,500 >	>	6,734,740 30	6,627,619 58	
144,300 >	143,300 >	1,000 >	>	141,800 03	101,156 61	
2,314,000 >	2,314,000 >	>	>	2,314,000 >	2,331,312 95	
107,000 >	107,000 >	>	>	84,000 >	61,414 67	
312,000 >	312,000 >	>	>	432,050 >	429,618 95	
41,000 >	41,000 >	>	>	38,500 >	38,440 >	
7,240,000 >	7,229,000 >	11,000 >	>	6,473,600 >	5,553,774 67	
5,072,500 >	4,887,500 >	185,000 >	>	4,933,100 >	4,827,693 98	
2,827,100 >	2,797,100 >	30,000 >	>	2,799,650 >	2,712,797 85	
60,000 >	60,000 >	>	>	60,000 >	60,000 >	
52,300 >	52,500 >	>	>	63,600 >	85,789 60	
910,000 >	815,000 >	95,000 >	>	1,645,330 >	504,643 08	
26,791,400 >	26,419,900 >	371,500 >	>	26,336,133 >	23,965,863 36	
AUGMENTATION . . . fr.		371,500				